

CONSEIL D'ADMINISTRATION
du Vendredi 12 Février 2010
A 9 h 00– à LA ROCHE BERNARD

EXTRAIT DE DELIBERATION

Le Conseil d'Administration de l'Institution d'Aménagement de la Vilaine (I.A.V.) légalement convoqué, s'est réuni le **Vendredi 12 Février 2010 à 9 h 00** dans les locaux de l'I.A.V. à la Roche Bernard, sous la Présidence de M. Yvon MAHE.

ETAIENT PRESENTS

- Monsieur Yvon MAHE, Conseiller Général de Loire Atlantique
- Monsieur Yves DANIEL, Conseiller Général de Loire Atlantique
- Monsieur Charles MOREAU, Conseiller Général de Loire Atlantique
- Monsieur Jean THOMAS, Conseiller Général du Morbihan
- Monsieur Joël LABBE, Conseiller Général du Morbihan
- Monsieur Joseph BROHAN, Conseiller Général du Morbihan
- Monsieur Jean-François GUERIN, Conseiller Général d'Ille et Vilaine

ABSENTS EXCUSES :

- Monsieur André TRILLARD, Conseiller Général de Loire-Atlantique
- Monsieur Michel GAUTIER, Conseiller Général d'Ille et Vilaine
- Madame Yvette ANNEE, Conseillère Générale du Morbihan, ayant donné pouvoir à Monsieur BROHAN
- Monsieur Philippe BONNIN, Conseiller Général d'Ille et Vilaine
- Monsieur Auguste FAUVEL, Conseiller Général d'Ille et Vilaine

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :

- Monsieur Michel ALLANIC, Directeur Général des Services I.A.V.
- Madame Corinne HERVE, Secrétaire Générale, I.A.V
- Monsieur Ludovic AUDIC, Responsable du service des Ouvrages hydrauliques
- Monsieur Bernard PAILLOT, Payeur départemental.

Constatant que les conditions statutaires nécessaires à la validité des délibérations sont réunies, le Président ouvre la séance et procède à l'examen de l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour.

...

CONSEIL D'ADMINISTRATION
du Vendredi 12 Février 2010
A 9 h 00 – à LA ROCHE BERNARD

II – QUESTIONS BUDGETAIRES ET FINANCIERES

1. – Débat d'Orientation Budgétaire

1. L'EXECUTION DU BUDGET 2009

Le Budget 2009, annoncé comme celui de la concrétisation de projets ambitieux (liaison Férel / Rennes, études de la nouvelle écluse...) s'est déroulé dans le strict respect des prévisions, sans emprunt nouveau, avec une nouvelle amélioration du taux d'exécution.

BUDGET ANNEXE EAU POTABLE

En investissement, l'année a bien sûr été caractérisée par la réalisation de la 1^{re} tranche de la liaison Férel / Rennes, entièrement autofinancée grâce aux excédents capitalisés à cet effet depuis plusieurs années.

Les dépenses reportées s'élèvent à 2 millions d'euros et seront donc à financer par l'excédent d'exploitation 2009.

Quant à la section d'exploitation, son excédent de clôture s'élève à 2.9 millions d'euros, excellent résultat d'une première année du nouveau contrat de délégation, même si les ventes d'eau n'ont représenté que 17.5 millions de m³.

BUDGET ANNEXE CONCESSION

Les investissements 2009 se sont limités aux habituelles opérations, entretien du halage, protection des berges et lutte contre les plantes invasives. Un ponton de pêche pour personnes handicapées a aussi été réalisé sur la commune de Béganne.

Le versement d'équilibre de la section à la charge du budget principal ayant été reporté, le déficit de clôture s'élève à 152 000 €.

La section de fonctionnement s'est réalisée à 91% des prévisions de dépenses et 99% des prévisions de recettes, d'où un excédent de clôture de 33 000 €.

BUDGET PRINCIPAL

Le débat d'orientation budgétaire de l'exercice 2009 avait affiché comme objectif un effort d'investissement soutenu avec la réalisation des études de la nouvelle écluse et du changement du système de manœuvre des vannes du barrage d'ARZAL, ainsi que celle des travaux de la CHERE et de MOISDON.

Ces études et chantiers ont été menés sans pour autant mobiliser l'emprunt d'équilibre de la section, d'où un déficit de clôture de 1 million d'euros, à corriger par l'excédent de 1.5 million d'euros des reports de crédits sur 2010.

Quant au fonctionnement, et grâce à une gestion rigoureuse des crédits votés, l'excédent de clôture s'élève à 1 million d'euros, alors même que les participations statutaires des départements n'ont évolué que de 1%, afin de tenir compte des difficultés engendrées pour ceux-ci par la crise économique et sociale.

Les résultats de l'exercice 2009 ainsi que le faible endettement de l'établissement permettent donc d'aborder l'exercice 2010 avec une situation financière suffisamment saine pour accompagner les difficultés rencontrées par les départements victimes notamment de l'effet croisé de la hausse des dépenses d'action sociale et de la baisse des droits de mutation.

En concertation avec les services départementaux, il est donc proposé de fixer la participation statutaire de chaque département à 768 664 €, soit -5.5 % par rapport à 2009.

2. LES POLITIQUES DE L'I.A.V. ET LEUR EVOLUTION EN 2010

L'objectif général est bien de continuer à mettre en œuvre une gestion rigoureuse, tout en menant des actions efficaces au service de la politique territoriale de bassin.

MOYENS GENERAUX ET RESSOURCES HUMAINES

La masse salariale sera contenue à + 1% par rapport à 2009, du fait de mouvements de personnel et de la réduction des emplois saisonniers, permettant ainsi les avancements de grade et promotions de quelques agents méritants.

Les dépenses d'équipement se limiteront à un maintien à niveau du parc informatique, sans acquisitions mobilières, ni immobilières.

LE DOMAINE PUBLIC FLUVIAL

L'an dernier nous présentions ce sujet sous le sceau de l'incertitude. Cette incertitude n'est pas totalement dissipée, et nos interrogations sur notre rôle dans cette mission sont toujours de mise. Après le transfert de propriété rendu effectif par le retrait du recours contentieux de la Région Bretagne contre l'arrêté préfectoral, un second arrêté a organisé le transfert du personnel de l'État à compter du début de cette année.

Les services de la Région sont désormais organisés pour répondre à ce transfert. Plusieurs conversations et une réunion technique nous ont permis de mesurer la volonté des services régionaux de s'impliquer dans ce dossier, tout en affirmant le souhait de voir l'IAV continuer sa mission de "concessionnaire". Toutefois, aucun document contractuel ne fixe encore le cadre de notre mission.

La délibération du Conseil Régional de décembre 2009 qui fixe les modalités du transfert par la Région de ses compétences n'a pas levé l'incertitude. Certes elle affirme la nécessité d'un nouveau schéma d'organisation associant par convention les collectivités anciennement concessionnaires mais n'en définit pas clairement les modalités financières.

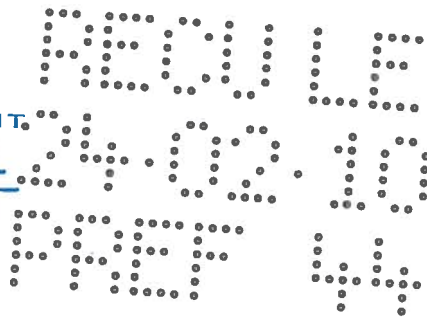
Nos Conseils généraux, confrontés directement ou indirectement à la question du transfert, s'engagent dans plusieurs voies en 2010. Le Conseil général de Loire Atlantique a bénéficié du transfert du canal de Nantes à Brest, et donc pour ce qui nous concerne de l'Isac canalisé. On notera au passage que les sections domaniales du Don et de la Chère, ainsi que la rive de la Vilaine située en Loire Atlantique ont été oubliées dans ce transfert. Le Conseil général du Morbihan n'est plus opérateur sur l'Oust, mais a cependant prévu un engagement budgétaire réduit (25%) pour permettre la continuité de fonctionnement. Le Conseil Général d'Ille et Vilaine a substantiellement réduit son financement via l'ICIRMON, mais n'a pas affiché de réel désengagement dans cette politique.

Les engagements de fonctionnement seront donc réduits (50% des crédits ouverts en 2009), ils pourront être ajustés en décision modificative en fonction de l'évolution du dossier. Par ailleurs, notre engagement sur l'arrachage de la Jussie sera maintenu afin de ne pas perdre le bénéfice des résultats engrangés.

LES OUVRAGES

Afin de répondre aux exigences de sécurité et de fiabilité de leur fonctionnement, les opérations de grosses réparations doivent être engagées périodiquement sur les grands ouvrages. L'essentiel concerne le barrage d'Arzal.

En 2010, la refonte du système de manœuvre des vannes sera poursuivie. Les réhabilitations et mise en peinture du génie civil, étudiées en 2009, seront réalisées.



Sur les autres ouvrages, les dépenses d'investissement courant restant limitées, de la même façon les dépenses de fonctionnement.

Le projet de construction de la deuxième écluse anti-salinité a bien été engagé en 2009 avec le lancement du concours d'ingénierie. Le Conseil d'Administration aura à prendre connaissance des résultats et à désigner le lauréat dans les routes prochaines semaines. Simultanément, il conviendra d'engager l'étude économique qui doit conduire à la proposition d'un plan de financement tenant compte de la part des différents usages dans le projet.

L'enveloppe financière à prévoir sur les ouvrages, à ces différents titres, est de l'ordre de 1 400 000 €.

LES INONDATIONS

Comme l'an passé, le travail de l'établissement ne peut se mesurer en termes de grands travaux, et nous devons sans doute de plus en plus considérer que la réponse aux inondations par ces grands aménagements (considérés comme coûteux, et avec des impacts environnementaux forts) sera de plus en plus rare.

Le dossier d'aménagement de la confluence Oust-Vilaine à Redon a été reformulé pour être mis à l'enquête publique. Une part plus grande est donnée dans le projet à la reconquête de l'ancienne zone industrielle. Les services instructeurs nous ont encore fait part de quelques demandes complémentaires qui pourront être rapidement résolues. Au vu de la lenteur de la procédure, aucun crédit nouveau ne sera proposé au prochain budget. Par ailleurs, nous devons cette année organiser une réunion avec vos départements (en particulier les services routiers du Morbihan et de l'Ille et Vilaine, pour examiner et proposer une clé de financement des aspects routiers de ce projet.

L'amélioration des écoulements Guichen-Malon-Guipry pourrait évoluer vers un projet mélangeant l'objectif hydraulique (avec des gains qui pourraient être comparables au premier projet) et un objectif de renaturation de la rivière (voir le rapport d'information sur ce dossier présenté à cette même séance). Le pré-projet pourrait être conduit en interne, et aucun crédit significatif n'est proposé à ce stade.

Toutefois, la première partie de travaux de ralentissement dynamique sur la Chère est entrée en service et a pu même être testée avec succès lors d'un petit épisode de hautes eaux hivernales. Les derniers travaux (en particulier à Châteaubriant) seront terminés cette année, et les crédits reportés seront inscrits au budget.

L'Établissement devra poursuivre sa politique de prévention (repère de crues, PCS, actions de sensibilisation,) voire même s'impliquer dans la délocalisation d'activités fortement exposées comme c'est le cas pour la zone portuaire de Redon. Le prochain PAPI permettra de connaître les engagements de l'État dans cette politique.

Le programme Interreg WAVE se poursuit (3^{ème} année sur 5). Il permet de financer à 50 % des retenues de ralentissement sur le Meu et de modéliser plus finement la gestion hydraulique des marais de Redon (voir le point consacré aux marais). Il permet également un excellent échange de savoirs avec nos partenaires européens. En mars, nous accueillerons la réunion des chefs de projets.

Pour le chapitre des inondations, l'investissement sera donc nul et les charges de fonctionnement resteront stables.

MILIEUX NATURELS

A) Marais de Vilaine

La phase de mise en œuvre des actions pratiques débute donc avec la contractualisation des travaux de restauration et d'entretien du patrimoine hydraulique. L'étude opérationnelle de définition des travaux sera terminée au premier trimestre. Elle est menée en parallèle à la modélisation très fine des hauteurs d'eau et des définitions des vannages à restaurer ou à créer (financés par Interreg Wave).

Les crédits inscrits visent particulièrement à présenter le dossier de Déclaration d'Intérêt Général. Des études complémentaires sur les habitats sont également prévues, elles reçoivent un financement intégral de l'État ; une autre sur les restaurations de mares reçoit aussi les aides de l'État et de l'Agence de l'eau.

Les moyens en fonctionnement sont donc stabilisés, et les investissements réduits.

S'agissant de la maîtrise d'ouvrage des travaux de restauration, le Conseil d'Administration sera amené à réexaminer en 2010 les termes de sa délibération du 1^{er} avril 2009 qui décidait de poursuivre la mission de maîtrise d'ouvrage, inscrite à ses statuts, sur les marais de Redon et de Vilaine.

En effet, le Conseil Général du Morbihan demande de travailler à revoir cette maîtrise d'ouvrage par la communauté de communes et qu'en règle générale l'établissement ne porte plus d'opération locale.

B) "Jussie"

Le programme est en nette baisse par rapport à celui engagé l'an passé. Il nous semble cependant utile de continuer notre action sur le domaine public fluvial, pour ne pas perdre le bénéfice des actions passées, et ceci en attendant les décisions de la Région Bretagne. Nous poursuivrons le travail de télédétection engagé avec l'ENSAR.

De façon générale, un débat devra être ouvert sur la pérennisation de nos moyens, en particulier humains, sur cette mission. Le redéploiement en partie sur des missions proches (milieu naturels, renaturation de la rivière) serait probablement une solution efficace.

Les investissements prévisibles s'élèvent à 50 000 €. Les moyens en fonctionnement sont stables.

C) L'inventaire des cours d'eau

est une action initiée en 2007 pour répondre aux préconisations du SAGE. Après les bassins du Trévelo et de la Chère, l'inventaire de l'Aff a été réalisé par le GBO sous notre maîtrise d'ouvrage. On rappelle que les résultats sont particulièrement positifs et ont débouché sur un conventionnement innovant avec l'IGN.

Cette année, il est proposé de prévoir 2 inventaires de bassin, soit 100 000 € inscrits en **investissement**. Le fonctionnement est inclus dans l'assistance aux syndicats de bassins.

D) Estuaire

Après quelques mois de baisse sensible liée au changement de la Chargée de Mission, l'activité politique d'animation et de travaux dans l'estuaire devrait être poursuivie et confortée à engagements constants. Comme annoncé l'an dernier, il est souhaitable que l'approche s'élargisse à une vision plus "naturaliste", moins centrée sur la seule problématique envasement.

La première phase de l'étude de modélisation (hydraulique, courantologie ...) est terminée ; nous sommes maintenant engagés dans la seconde phase portant sur la modélisation sédimentologique.

En terme **d'investissements**, la poursuite au même rythme du dragage par le rotodévaseur, du travail de modélisation, des conventions de recherches avec l'Université, amène à une stabilisation globale des crédits.

En terme de **fonctionnement**, les moyens seront également constants.

SOUTIEN AUX SYNDICATS DE BASSIN

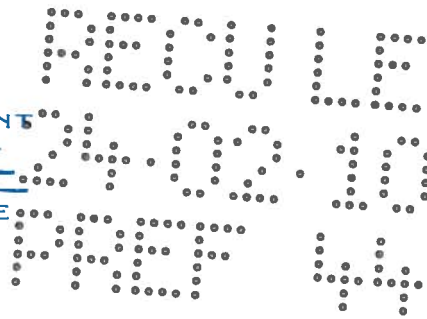
En 2009, notre mission s'est clairement affirmée avec le recrutement d'un second technicien, dont le profil est plus orienté vers les actions agricoles et les pollutions diffuses. L'équipe est maintenant en mesure de bien répondre aux demandes des structures de terrain, avec lesquelles la collaboration s'est renforcée.

Nous avons assisté l'émergence de nouvelles structures (Flume, Seiche, Chevré ...).

La contractualisation avec les Régions, l'organisation du réseau des techniciens et des journées d'échanges techniques, la mise en place (avec l'IRPA) de la formation des nouveaux élus témoignent de l'importance de cette action.

La révision du SAGE Vilaine doit être l'occasion de valoriser le travail avec les acteurs locaux, et à ce titre reposer en grande part sur le travail avec les syndicats de bassin. Cette organisation devrait nous permettre de faire du SAGE un projet de « gouvernance du bassin », répondant aux questions : comment s'organise-t-on, qui fait quoi ? qui paye quoi ?

En terme de **fonctionnement**, les moyens seront constants.



LA PRODUCTION D'EAU POTABLE

Le fonctionnement du service a été comparable à celui de l'année 2009, avec une production de 17.5 millions de m³ (17 millions de m³ en 2008).

Le nouveau contrat de D.S.P. effectif depuis le 1^{er} janvier 2009 s'est appliqué sans difficulté particulière ; le recours déposé par la Lyonnaise des Eaux est en cours d'instruction.

Le fait marquant en 2009 a été bien entendu le lancement de la liaison Férel / Rennes avec la réalisation d'une 1^{ère} tranche de 20 kms.

Les travaux sont quasiment achevés, la mise en service ce premier tronçon est prévue début mars, permettant l'alimentation du syndicat voisin de la Roche Bernard.

La 2^{ème} tranche initialement prévue en 2010 sera différée, conformément à la décision du Conseil d'Administration, faute d'un engagement ferme du Syndicat Mixte de Gestion d'Ille et Vilaine (SMG 35).

Le Syndicat Départemental du Morbihan, de son côté, considère comme caduque sa décision de participation au projet compte-tenu, d'une part de l'absence d'engagement financier du SMG 35, d'autre part de la diminution de la participation financière de l'Agence de l'Eau (réduite de 20 à 10 %). Il fait étudier une solution variante (depuis l'extrémité du feeder posé) pour la sécurisation des Syndicats de la Basse Vallée de l'Oust et de Carentoir. Il reste néanmoins disposé à réexaminer sa participation sur la base « d'engagements fermes et définitifs de l'ensemble des partenaires ».

L'année 2010 devra être mise à profit pour reprendre les négociations avec les deux syndicats départementaux.

Sur l'Usine, il n'est pas prévu d'investissements importants en 2010 ; l'étude du process de traitement visant à réduire le COT (carbone organique total) sera achevée en 2010, en vue d'une réalisation des travaux l'année suivante.



INSTITUTION
D'AMÉNAGEMENT
DE LA VILAINE

BOULE
BOUT
PAR

En conclusion, sans remettre en cause les missions de l'établissement, le budget 2010 est à élaborer avec prudence.

Dans un contexte économique et social particulièrement difficile, les départements se trouvent confrontés à des contraintes budgétaires comme ils n'en avaient jamais connues.

Face à cette situation, a priori durable, les Etablissements Publics Territoriaux de Bassin comme l'I.A.V. dont les départements demeurent les principaux contributeurs, sont contraints à rechercher de nouvelles orientations pour assurer la pérennité de leur financement. La réflexion est déjà engagée au sein de l'Association Française des E.P.T.B.

Elle devra être aussi intégrée au débat déjà initié au sein du Conseil d'Administration sur l'avenir de notre établissement, débat qui doit être poursuivi et porté en 2010 devant les trois départements.

Au terme d'un large débat, le Conseil d'Administration, à l'unanimité, adopte l'ensemble de ces orientations budgétaires pour l'exercice 2010.

Pour extrait conforme
LE PRÉSIDENT

Yvon MAHE